



Les Grands Circuits Chalets-Village

CHALETs
VILLAGE
Mont-Sainte-Anne

Règlements et directives

Saison 2025 – 2026

Version finale

2026-01-31

Table des matières

SECTION 1: Règlements des Grands Circuits Chalets-Village	
Règlements généraux	p. 3
Règlements Parallèle U12, U14 et U16	p. 8
Règlements événements provinciaux	p. 13
SECTION 2: Règlements spécifiques	
Préambule U8/U10	p. 15
Règlements particuliers U8	p. 17
Règlements particuliers U10	p. 19
Règlements particuliers U12	p. 21
Règlements particuliers U14	p. 22
Règlements particuliers U16	p. 24
SECTION 3: Code de conduite	
Code de conduite des intervenants et des athlètes / Recours	p. 26
SECTION 4: Les Annexes	
Annexe 1 : Protocole des réunions virtuelles des entraîneurs	P. 28
Annexe 2 : Avis de course/programme	p. 29
Annexe 3 : Grille 500 points	p. 30
Annexe 4 : Composition et mandat du Comité technique Rôles et responsabilités des coordonnateurs de circuit	p. 31
Annexe 5 : Frais d'inscription et de course zone Skibec	p. 32
Références	
<ul style="list-style-type: none">• Règlements provinciaux de compétition: www.skiquebec.qc.ca/Uploads/RPC_2025_26.pdf• Règlements FIS Version française www.skiquebec.qc.ca/Uploads/RIS_SQA_250901.pdf• Règlements FIS Version anglaise www.skiquebec.qc.ca/Uploads/icr_01_07_25.pdf• Points canadiens: www.alpinpoints.acacalendar.ca	

SECTION 1 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Préambule

Les règlements des Grands Circuits U8 à U16 sont les règlements de courses en vigueur pour les concours organisés sous la responsabilité de Skibec Alpin sur l'ensemble de son territoire. Les règlements des Grands Circuits U8 à U16 précisent, selon les besoins des différentes catégories, les règlements provinciaux de compétitions (RPC), ceux de Canada Alpin (ACAPOINTS) et de la Fédération Internationale de Ski (RIS).

1. Admissibilité (Précisions à RPC 607 et RPC 1301.1)

1.1 Tout coureur membre actif d'un club de la zone Skibec Alpin et inscrit aux Grands Circuits U8 à U16 est admissible à participer aux épreuves régionales.

2. Avis de course et inscription (Règlement propre à SKB)

2.1 Les avis de course doivent être préparés selon le modèle de l'Annexe 2. Le modèle est aussi disponible au <https://skibecalpin.ca/documents-utiles/>

Les avis de course doivent parvenir par courriel quatorze (14) jours avant la date de l'épreuve au secrétariat de Skibec Alpin masimard@skibecalpin.ca.

Dès réception, les avis de course seront publiés sur le site de Skibec Alpin <http://www.skibecalpin.ca>.

2.2 Tous les coureurs de la catégorie inscrits dans la base de données de Ski Québec Alpin seront automatiquement placés sur la liste de départ. La liste des coureurs inscrits pour la saison 2025-2026 sera disponible sur le site web de Skibec Alpin <https://skibecalpin.ca/documents-utiles/>

2.3 Tout ajout ou modification à la liste des compétiteurs inscrits au circuit via la base de données de SQA doit parvenir au secrétariat de Skibec Alpin par courriel masimard@skibecalpin.ca **au plus tard avant midi, le lundi précédant l'épreuve.**

3. Frais d'inscription (Règlement propre à SKB)

3.1 Il n'y a pas de frais d'inscriptions pour les courses annoncées au calendrier régional pour les coureurs inscrits aux Grands Circuits. Il peut toutefois y avoir des frais pour les entraînements régionaux, même s'ils sont annoncés au calendrier officiel.

3.2 Les stations de ski peuvent imposer des frais pour l'utilisation des remontées mécaniques dans le cadre des courses régionales et des entraînements. (Modalités de paiement à définir avec les stations de ski)

4. Traceurs (Règlement propre à SKB)

4.1 Les clubs traceurs sont désignés avant la saison des courses par le comité technique de Skibec Alpin. Les clubs nomment par la suite les traceurs de la saison.

Catégories U8, U10 et U12 : minimalement entraîneurs niveau Introduction et niveau I officiel

Catégories U14, U16 : minimalement entraîneurs niveau Développement et niveau II officiel

4.2 Les traceurs doivent respecter les lignes directrices de traçage pour les catégories U8 à U16 pour les courses des Grands Circuits disponibles au <https://skibecalpin.ca/documents-utiles/>

5. Officiels (Règlement propre à SKB)

- 5.1 Les membres du jury sont dans l'ordre hiérarchique le délégué technique, le directeur d'épreuve, l'arbitre et, pour les épreuves de vitesse, l'assistant arbitre qui est sans droit de vote. Il peut, pour toutes les épreuves, y avoir, sans droit de vote, un délégué technique adjoint ou un assistant arbitre.
- 5.2 Les rôles d'arbitre et d'assistant-arbitre sont tenus par des entraîneurs qui sont nommés par leur club respectif selon le calendrier accepté par le comité technique.
- Catégories U8, U10 et U12 : minimalement entraîneurs niveau Introduction et niveau I officiel
- Catégories U14, U16 : minimalement entraîneurs niveau Développement et niveau II officiel
- 5.3 Les officiels de course membres du jury peuvent être des parents de compétiteurs inscrits à l'épreuve. Cette situation exige une vigilance particulière afin de prévenir tout conflit d'intérêts.
- 5.3.1 Obligation de retrait en cas de réclamation
Lorsqu'une réclamation (protêt) concerne un compétiteur dont un officiel est parent, cet officiel doit se retirer immédiatement de la délibération et renoncer à son droit de vote pour cette décision.
- 5.3.2 Procédure de remplacement
Lorsqu'un officiel est retiré, son droit de vote est transféré au juge au départ (et non au starter). Le juge au départ devient suppléant pour les réclamations. Si le juge au départ ne peut pas assurer ce remplacement, la substitution est effectuée par le juge d'arrivée.
- Cas particulier en Super-G : si l'officiel retiré est l'arbitre, son remplacement est assuré par l'assistant-arbitre.
- 5.3.3 Décision en cas d'égalité des votes
En cas de partage égal des voix, la décision finale revient à la personne détenant la responsabilité hiérarchique la plus élevée dans l'organisation de la course.
Exemple : si le Délégué Technique (DT) est remplacé par le juge au départ, le Directeur d'Épreuve (DE) devient l'autorité hiérarchique supérieure et tranche la décision.

6. Réclamations (Précisions au RIS 643)

- 6.1 Toute réclamation (protêt) doit être déposée par écrit par un entraîneur impliqué dans la course et être accompagnée d'un dépôt de 50 \$. Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère recevable, dans le cas contraire, elle reste acquise au club organisateur. Un Jury ne peut accepter une réclamation que si elle est basée sur une preuve tangible.
- 6.2 La réclamation doit être déposée au secrétariat de course ou à l'endroit fixé par le jury et annoncé à la réunion des entraîneurs selon les délais prescrits.
- 6.3 L'utilisation de WhatsApp peut servir de mode officiel de communication et d'affichage.
- 6.4 Délai de réclamation (RIS 643.1 à 643.6)
- 6.4.1 Les réclamations contre la piste ou son état:
 - au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition
- 6.4.2 Les réclamations contre un concurrent ou son équipement de compétition ou contre le personnel de course pour comportement irrégulier durant la compétition:
 - dans un délai de 15 minutes après le passage de l'arrivée du dernier concurrent
- 6.4.3 Les réclamations contre les disqualifications:
 - dans un délai de 15 minutes après affichage ou la communication des disqualifications
- 6.4.4 Les réclamations contre le chronométrage:

- dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats officiels
- 6.4.5 Les réclamations contre toutes instructions du Jury:
- immédiatement, cependant au plus tard après expiration du délai de dépôt prévu à l'art. 6.4.3
- 6.5 Les réclamations non formulées dans les délais et sous la forme prescrite ou sans paiement de la somme de dépôt ne sont pas recevables. (RIS 644.6)
- 6.6 Lors de l'examen d'une réclamation, seuls les membres du Jury sont autorisés à assister aux délibérations. (RIS 646)
- 6.6.1 Sous réserve des dispositions de l'article 5.3, la présidence des débats est assurée par le Délégué Technique (DT). Celui-ci veille au bon déroulement des délibérations, à l'application des règles et à la rédaction du procès-verbal. En cas d'égalité des voix lors d'une décision, la voix du Délégué Technique est prépondérante.
- 6.7 La décision doit être publiée au tableau officiel d'affichage ou sur WhatsApp immédiatement après le vote avec indication de l'heure d'affichage. Ces décisions du jury sont définitives.
- 6.8 Une réclamation présentée après l'expiration des délais prescrits à l'art. 6.4 ne pourra être acceptée que si elle porte sur une erreur manifeste et vérifiable de calcul dans les résultats officiels de l'épreuve. La réclamation doit être transmise par courriel à l'adresse suivante : masimard@skibecalpin.ca, et ce, dans un délai maximal de sept (7) jours suivant la date de la course. Le Comité technique de Skibec Alpin examinera la réclamation. Sa décision sera définitive et sans appel. (Règlement SKB)
- 7. Sanctions (Précisions à RIS 223-224)**
- 7.1 Une sanction peut être infligée par le jury dans le cas des comportements suivants:
- La violation ou le non-respect des règles de compétition
 - L'inobservation des directives du Jury
 - Un comportement antisportif
- 7.2 Avant de prononcer une sanction, le Jury doit prendre en considération certains éléments, notamment :
- La catégorie et l'âge du concurrent
 - La sévérité du geste
 - La récidive ou le risque de récidive
- 7.3 Tout concurrent participant peut être soumis aux peines suivantes:
- Avertissement verbal ou écrit
 - Rétrogradation dans l'ordre de départ de la course du jour
 - Disqualification
- 7.4 Toute sanction doit être mentionnée dans le rapport du Délégué Technique, l'athlète concerné et son entraîneur doivent en être informés avant la publication des résultats officiels. La décision du jury est finale.
- 8. Dossards (Règlement propre à SKB)**
- 8.1 Les dossards seront remis à l'athlète lors de sa 1^{re} journée de course. L'athlète l'aura en sa possession toute la saison et le conservera à la fin de la saison.
- 8.2 L'athlète doit obligatoirement porter son dossard lors de l'étude de tracé. Aucun athlète ne sera autorisé à prendre le départ de la course s'il n'a pas son dossard ou un dossard de remplacement visible.¹

¹ Le juge au départ pourra fournir un dossard de remplacement afin de permettre au coureur n'ayant pas le sien de participer à l'étude du tracé et à l'épreuve.

9. Points de circuit U12 à U16 (Précision au RPC 1304.7)

- 9.1 La grille de 500 points est utilisée pour les calculs des classements. Pas de point en cas d'abandon ou de disqualification (réf Annexe 3)
- 9.2 Lorsque plusieurs concurrents obtiennent le même rang, chacun reçoit les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents qui suivent un groupe ex æquo reçoivent les points correspondant à leur rang réel dans le classement final.
Exemple : deux concurrents ex æquo à la 1re place reçoivent chacun 500 points ; le suivant est classé 3e et obtient 300 points.

10. Médailles, bannières et prix U12 à U16 (Règlement propre à SKB)

- 10.1 À la fin de chaque journée de courses, des médailles sont remises aux trois premières positions chez les filles et chez les garçons selon les modalités prévues aux règlements particuliers de la catégorie. Un souvenir sera remis aux coureurs ayant terminé entre les quatrièmes et dixièmes positions.
- 10.2 À la fin de la saison, un souvenir choisi par le comité du Gala sera remis aux athlètes étant dans les dix premières positions du classement général individuel chez les filles et les garçons.
- 10.3 Pour chaque catégorie, une bannière de catégorie sera attribuée en fonction du total des points cumulés par les dix (10) premiers garçons et les dix (10) premières filles de la catégorie, selon la liste officielle des résultats de chaque course. Ce total déterminera à la fin de la saison le club gagnant de la catégorie.
- 10.4 Les bannières de catégorie seront remises au club gagnant lors de sa dernière course de la saison.
- 10.5 La bannière du Club de l'année sera attribuée à partir du total des points des 10 premiers garçons et des 10 premières filles des catégories (U12 à U16) selon la liste des résultats de chaque course. Ce trophée sera remis au gala de fin de saison.

11. Résultats des courses (Précisions au RPC 218)

- 11.1 Publication des résultats
- 11.1.2 Les résultats des courses de la catégorie U8 ne seront pas visibles sur le Live-Timing ni publiés (version papier ou électronique)
- 11.1.3 Les résultats des courses U10 ne sont pas visibles sur le Live-Timing, les résultats par ordre de départ et numéro de dossard seront disponibles sur le site Web de Skibec à compter du mercredi après les courses.
- 11.1.4 Pour les catégories U12, U14 et U16, tous les résultats devront être disponibles sur le Live Timing, évitant ainsi l'écriture des résultats sur le tableau d'affichage.
- 11.1.5 Pour les catégories U12, U14 et U16, les résultats officiels seront publiés en ligne (Live-Timing) au plus tard 45 minutes après une course. Les résultats sont officiels après l'approbation du délégué technique.
- 11.1.6 Le comité organisateur d'un événement des Grands Circuits doit faire parvenir les résultats (fichier *NatFIS) et les photos des cérémonies par courriel à masimard@skibecalpin.ca dans un délai de 12 heures suivant la fin de l'événement.

12. Liste de départ (Règlement propre à SKB)

- 12.1 Les listes de départ seront faites par Skibec Alpin selon les modalités prescrites pour chacune des catégories. Les fichiers de course *. NatFIS seront remis au club organisateur au plus tard le **vendredi précédant la course, à midi**.
- 12.2 Les listes de départ seront disponibles sur le site de Skibec Alpin <http://www.skibecalpin.ca> et sur le Live-Timing au plus tard le **vendredi précédant la course, à midi**.

12.3 Les clubs doivent vérifier les listes de départ et transmettre par courriel masimard@skibecalpin.ca toutes les corrections à faire **avant 18 h, le vendredi précédant la course.**

13. **Commandements de départ (Précision au RIS 805.3 et 622)**

13.1 Slalom, Court Rayon et Parallèle (intervalle variable): Prêt - partez

13.2 Slalom géant et Super-G (intervalle régulier): 10 secondes, ... 5, 4, 3, 2, 1, partez

Lorsqu'une horloge de départ est disponible, celle-ci sera utilisée sans commandement verbal.

14. **Modification ou annulation de courses (Règlement propre à SKB)**

14.1 Le comité organisateur doit tout mettre en œuvre pour que les courses prévues au calendrier aient lieu selon l'horaire annoncé.

14.2 Seules des raisons de forces majeures, dont la fermeture de la station ou de la piste, une météo défavorable, la sécurité des athlètes, peuvent justifier l'annulation d'une course. Cette décision doit être prise par le jury le matin de la course ou par le jury et le comité technique dans les jours précédant la course.

14.3 Toute demande de modification de calendrier officiel de courses devra être faite au responsable du comité technique au CA et à la direction générale. La décision sera prise par le comité technique qui devra tenir compte de la faisabilité et de la pertinence de la demande. La décision devra être entérinée par le club tenant la course.

14.4 Les modifications à l'horaire prévu ou l'annulation de courses seront annoncées sur le site de Skibec Alpin www.skibecalpin.ca à la page de la catégorie visée et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/SkibecAlpin/>

15. **Passage des portes**

15.1 **Catégories U8 et U10 (Règlement propre à Skibec)**

15.1.1 Après un arrêt, **sans perte d'équipement**, le concurrent peut reprendre sa course en remontant suffisamment pour faire le tour du piquet pivot dans la mesure où, par cette manœuvre, le compétiteur ne gêne pas le compétiteur suivant ou s'il n'a pas été déjà dépassé par le compétiteur suivant.

15.1.2 **Perte d'un ski**

Pour des raisons de sécurité, lorsqu'il y a perte d'un ski, il est interdit au coureur de continuer son parcours, sauf si cela s'est produit entre la dernière porte et la ligne d'arrivée, et ce, pour toutes les disciplines.

15.1.4 **Passage de l'arrivée et enregistrement des temps**

La ligne d'arrivée doit être franchie: soit sur les deux skis, soit sur un ski, soit avec les deux pieds en cas de chute entre la dernière porte et la ligne d'arrivée. Dans ce cas, le temps est pris lorsqu'une partie du corps du concurrent provoque une impulsion sur les installations de chronométrage.

15.2 **Catégories U12 à U16 (RIS 614.2)**

15.2.1 Une porte doit être passée conformément à l'art. 661.4.1 (RIS)

15.2.2 Interdiction de continuer en cas de faute de passage de porte. Lorsqu'un concurrent commet une faute de passage de porte, il ne peut plus passer dans les portes suivantes.

15.2.3 Interdiction pour un compétiteur de continuer son parcours après l'avoir stoppé. Si un compétiteur s'arrête totalement (par ex. après une chute), il ne doit en aucun cas continuer sa course dans les portes qui précèdent ou celles qui suivent.

15.2.4 Perte d'un ski (règlement propre à Skibec)

Pour des raisons de sécurité, lorsqu'il y a perte d'un ski, il est interdit au coureur de continuer son parcours, sauf si cela s'est produit entre la dernière porte et la ligne d'arrivée, et ce, pour toutes les disciplines.

15.2.5 Passage de l'arrivée et enregistrement des temps

La ligne d'arrivée doit être franchie: soit sur les deux skis, soit sur un ski, soit avec les deux pieds en cas de chute entre la dernière porte et la ligne d'arrivée. Dans ce cas, le temps est pris lorsqu'une partie du corps du concurrent provoque une impulsion sur les installations de chronométrage.

16. Épreuves parallèles U12, U14 et U16 (RIS 1220 adapté à Skibec)

16.1 Définition

Le Parallèle est une compétition qui oppose deux compétiteurs qui descendent côte à côte simultanément dans deux parcours. Le tracé des parcours, la configuration du terrain et la préparation de la neige doivent être les plus identiques possibles.

16.2 Données techniques

(Se reporter aux règles de traçage de Skibec pour les catégories U12, U14 et U16)

Les sauts sont autorisés. Recommandation RIS:

- Niveau 0 et 1 : 2 (deux) sauts
- Autres niveaux : 1 (un) saut

16.3 Choix et préparation de la piste

16.3.1 Choisir une piste suffisamment large pour permettre deux parcours, de préférence légèrement concave (permettant de voir le parcours en entier de n'importe quel point). Les variations de terrain devraient être les mêmes sur toute la longueur de la piste. Les tracés des parcours devraient avoir un profil similaire.

16.3.2 Sur toute la largeur de la piste de compétition, la neige doit être uniformément dure, semblable à la préparation d'un slalom, afin de pouvoir offrir des conditions de course identiques sur les deux parcours.

16.3.3 L'organisateur doit assurer le transport des athlètes au départ le plus rapidement possible.

16.3.4 La piste de compétition doit être entièrement fermée, sauf si sa largeur permet l'installation de parcours parallèles et de l'équipement de séparation approprié. Il est recommandé de délimiter les zones réservées aux entraîneurs, aux concurrents et aux spectateurs.

16.4 Les Parcours

16.4.1 Chaque parcours est constitué d'une série de portes, chaque porte étant composée de deux piquets de slalom, reliés par une banderole de slalom géant, fixée de manière à pouvoir se déchirer ou se détacher (RIS 690). Les piquets et les banderoles sont rouges pour le parcours de gauche en descendant et bleus pour le parcours de droite. Le bas de la banderole doit être à environ 1 m au-dessus de la neige. Non valide pour PSL.

16.4.2 La même personne trace les deux parcours et s'assure qu'ils sont équivalents et parallèles. Il doit veiller à ce que les parcours soient fluides, qu'il y ait de la variété dans les virages et des changements de rythme.

16.4.3 Après la dernière porte, la séparation entre les deux parcours doit être marquée pour canaliser chaque compétiteur vers la partie médiane de son arrivée.

16.5 Distance entre les deux parcours

La distance entre deux portes parallèles -correspondantes- (de piquet pivot rouge à piquet pivot bleu) ne doit pas être inférieure à 8 m. La distance entre le centre des portes de départ doit être la même qu'entre les deux parcours.

16.6 Départ

16.6.1 Portes de départ ²

Deux portes de départ homologuées par la FIS doivent être utilisées. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir simultanément et/ou en différé et être connectées au dispositif de chronométrage.

16.6.2 Le signal de départ ne peut être donné qu'après autorisation du jury.

16.6.3 Commande de départ

Le starter s'assure que les concurrents sont prêts en demandant

« Parcours rouge prêt – Parcours bleu prêt » et active ensuite le signal de départ qui ouvre les portes de départ.

16.6.4 Si l'une des portes ou les deux ne s'ouvrent pas, le départ doit être donné à nouveau.

16.7 Arrivée

16.7.1 Les zones d'arrivée doivent être symétriques. La ligne d'arrivée doit être parallèle aux portes de départ.

16.7.2 La ligne d'arrivée est divisée en deux parties et marquée. Chacune d'entre elles doit avoir au moins 8 m de large.

16.7.3 Il est nécessaire de diviser visuellement l'arrivée pour que les concurrents restent dans leur propre zone après la ligne d'arrivée.

16.8 Jury et traceur (règlement propre à SKB)

Avant de tracer les parcours, le traceur doit procéder à une inspection studieuse de la piste de compétition en présence du jury.

16.9 Chronométrage

Pour les courses en parallèle, il est possible de mesurer la différence de temps (à l'arrivée) ou le temps de course individuel (du départ à l'arrivée). Si les temps de course sont enregistrés, la différence de temps doit être calculée à partir des temps de course (au 1/100e de seconde).

16.10 Exécution d'un parallèle

Tous les parallèles se dérouleront en deux parties.

16.10.1 Course de qualification:

Tous les parallèles doivent avoir une vague de qualification pour tous les concurrents éligibles.

Tous les participants à la course de qualification recevront des points de circuit selon la grille 500. Ces points seront attribués en fonction du temps total cumulé (addition des temps du tracé rouge et du tracé bleu) réalisé lors de la ronde de qualification.

² Précision Skibec : le départ avec les portes sans baguettes individuelles est autorisé.

16.10.2 Ordre de départ (règlement propre à SKB)

L'ordre de départ des participants pour la course de qualification sera déterminé en fonction du classement régional à la fin de la saison.

Le skieur classé(e) 1^{er} affrontera celui ou celle classé(e) 2^e, le 3^e contre le 4^e, et ainsi de suite. Les skieurs les moins bien classés, partiront en premier.

Les 16 concurrents les plus rapides de la course de qualification feront le premier tour (8^e de finale) des éliminatoires.

En cas d'égalité en 16^e position, le coureur le mieux classé au classement régional sera qualifié.

16.10.3 Rondes éliminatoires

Chaque ronde éliminatoire entre deux compétiteurs se compose de deux manches. Les concurrents changent de parcours pour la deuxième manche. Le jury décide de la manière de reconnaître.

16.10.4 Formation des vagues

Les compétiteurs reçoivent les dossards numérotés de 1 à 16 et de 21 à 36 selon leur classement de la course de qualification (rang 1 = dossard 1 ou 21, etc.) et les conservent jusqu'à la fin de la compétition.

En 8^e de finale, huit paires de concurrents sont définies conformément au tableau général. (Voir tableau général du parallèle)

L'ordre de départ se fait selon le tableau général de haut en bas. Toutes les paires descendent leur première manche dans l'ordre imparti puis leur seconde.

Pour chaque paire le compétiteur qui a les meilleurs points ou est le meilleur de la paire, partira sur le parcours rouge pour sa première manche. Pour la deuxième manche, les concurrents changent de parcours.

Les tours suivants suivent l'ordre du tableau général de haut en bas.

Les compétiteurs sans adversaire (dans la paire) doivent prendre le départ.

16.10.5 Huitième de finale

Les 16 concurrents qualifiés sont répartis en paires selon le tableau général de haut en bas.

Huit coureurs sont qualifiés pour les quarts de finale.

16.10.6 Quart de finale

Les huit concurrents qualifiés sont répartis en paires selon le tableau général de haut en bas.

16.10.7 Demi-finales et Finale

Les quatre concurrents qualifiés sont répartis en paires selon le tableau général de haut en bas.

Les perdants des demi-finales disputent leur première manche avant la première manche des finalistes, puis les perdants des demi-finales disputent leur deuxième manche et enfin les finalistes disputent leur manche finale.

16.11 Contrôle des manches

Le jury définit la manière de contrôler les manches

16.12 Disqualifications/Abandons (DNF)

16.12.1 Les motifs de disqualification sont les suivants:

- Passer d'un tracé sur l'autre,

- Gêner un adversaire accidentellement ou non
- Ne pas franchir correctement une porte (RIS 661.4.2)
- Remonter en escalier (RIS 614.2.3)

16.12.2 Temps de pénalité

Le temps de pénalité est de 1,50 sec. Dans tous les cas, la différence de temps pour le départ de la deuxième manche de chaque paire ne peut jamais être supérieure au temps de pénalité.

16.12.3 Le compétiteur qui est disqualifié en premier ou qui ne termine pas la première manche partira en seconde manche avec un temps de pénalité. Si les deux compétiteurs sont disqualifiés ou n'ont pas fini la première manche, le compétiteur ayant franchi le plus de portes avant disqualification ou abandon est le vainqueur de la première manche.

16.11.4 Si les deux concurrents ne terminent pas la deuxième manche, le résultat de la première manche compte.

Si les deux concurrents étaient à égalité après la première manche, le vainqueur de la seconde manche ou le concurrent ayant franchi le plus de portes dans la seconde manche se qualifiera pour le tour suivant.

Si un seul concurrent est disqualifié ou ne termine pas la seconde manche, il est éliminé.

Si les deux concurrents sont à égalité après la deuxième manche, le concurrent qui remporte la deuxième manche se qualifie pour le tour suivant.

En cas d'égalité dans les deux manches, le compétiteur avec le dossard le plus bas passera au tour suivant.

Si deux concurrents sont à égalité après la deuxième manche de la grande finale et/ou de la petite finale, les concurrents seront classés à égalité (ex æquo). Ils seront classés par numéro de dossard décroissant.

16.13 Remise de prix

Un trophée sera remis au gagnant et à la gagnante des éliminations en parallèle et des médailles seront remises aux 3 finalistes, filles et garçons. Il n'y aura pas de points de circuit pour les éliminations du parallèle

Tableau général pour le parallèle

	1/8 finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale
1	R			
16	B			
		R		
		B		
8	R			
9	B			
			R	
			B	
5	R			
12	B			
		R		
		B		
4	R			
13	B			
				1ère et 2e places
				R
				B
				3e et 4e places
3	R			
14	B			
		R		
		B		
6	R			
11	B			
			R	
			B	
7	R			
10	B			
		R		
		B		
2	R			
15	B			

17. Les événements provinciaux U12 (RPC 1303), U14 (RPC 1304) et U16 (RPC 1308)

17.1 Principe général

Skibec Alpin est responsable de la sélection des athlètes et de la coordination de la délégation. Les parents des athlètes sélectionnés sont responsables du transport et de l'hébergement de leur enfant³.

17.2 Quotas de participation

Les quotas sont octroyés par Ski Québec Alpin et leur nombre est fixé en fonction du membership de la saison précédente.

17.3 Répartition des quotas

La répartition des quotas entre les filles et les garçons s'effectuera selon un principe de **proportionnalité (prorata)**, établi en fonction du nombre de participantes et de participants ayant pris part aux Grands Circuits durant la saison en cours.

Note explicative : Le terme prorata désigne un mode de calcul ou de répartition proportionnelle, selon une donnée de référence. Dans le présent règlement, il signifie que les quotas seront attribués en fonction de la part relative de filles et de garçons ayant effectivement participé aux Grands Circuits.

Le même principe de répartition s'appliquera aux quotas supplémentaires, redistribués par SQA en vertu de RPC 215.3.2

17.4 Sélection des athlètes

17.4.1 Tous les athlètes de la catégorie désignée de la zone Skibec inscrits aux Grands Circuits qui ont pris part aux épreuves dudit circuit pendant la saison en cours peuvent être sélectionnés.

17.4.2 Pour déterminer la délégation de Skibec Alpin, à l'événement provincial de la catégorie, les courses faites avant l'événement seront prises en compte selon les règles de calcul de la catégorie impliquée. Toutefois, compte tenu des délais d'inscription pour ces événements, le comité technique de Skibec Alpin conviendra d'une date pour la fin de prise en compte des épreuves. Cette date doit être annoncée avant le début de la saison de courses.

17.4.3 Lors de la sélection, lorsqu'une égalité survient entre deux ou plusieurs athlètes pour la dernière place disponible, la procédure suivante est appliquée pour déterminer le ou la sélectionné(e) :

1. La priorité est donnée à l'athlète ayant obtenu une première position dans une épreuve.
2. Si l'égalité persiste, on considère la deuxième position, puis la troisième.
3. Si l'égalité demeure, on retire la moins bonne course de chaque athlète et on calcule la somme des points restants.
4. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'un gagnant ou une gagnante soit déterminé(e)

RPC 215.3.2 Quotas régionaux pour les événements provinciaux –

Chaque région a la responsabilité d'établir des critères, incluant une procédure de bris d'égalité et un modèle de sélection selon la catégorie de course pour la participation à un événement de niveau provincial. Si une région n'utilise pas entièrement ses quotas, ceux-ci sont redistribués selon l'adhésion (membership) de chacune des régions présentes. De ces quotas non distribués, dix pour cent (10%) sont attribués à la région hôte.

17.5 Choix des entraîneurs

17.5.1 Le nombre d'entraîneurs requis pour accompagner les jeunes est déterminé par le CA de Skibec Alpin.

17.5.2 Le comité technique suggère les noms des entraîneurs qui formeront l'équipe d'entraîneurs de la région qui doit être, dans la mesure du possible, composée d'entraîneurs féminins et masculins.

17.5.3 Le Comité technique nommera pour les catégories U12 et U14 le chef de la délégation dont la formation doit correspondre aux règles émises par SQA. Pour la catégorie U16, le chef de la délégation sera un entraîneur de l'équipe régionale.

³ Cette règle s'applique à la catégorie U16 pour la saison 2026, le Critérium se déroulant dans la zone Skibec

17.5.4 Les frais de transport⁴, d'hébergement et de repas des entraîneurs désignés par le comité technique seront répartis entre tous les participants. Les salaires de ces entraîneurs seront assumés par les clubs dont ils sont membres.

17.6 Hébergement et transport des athlètes et des entraîneurs

17.6.1 Chaque parent est responsable de l'hébergement et du transport de son enfant. Skibec Alpin pourra suggérer de l'hébergement en fonction des suggestions de la région hôte.

17.6.2 Skibec Alpin sera responsable de l'hébergement et du transport des entraîneurs qu'il a nommés. (Cette clause ne s'applique pas lorsque l'événement se tient dans un club de la région immédiate de Québec (Mont-Sainte-Anne, Le Relais, Stoneham, Le Massif de Charlevoix et Mont Adstock).

17.7 Partage des coûts

17.7.1 Chaque athlète devra payer les frais d'inscription et, le cas échéant, les billets de remontée.

17.7.2 Les frais des entraîneurs (hébergement, repas, transport et, s'il y a lieu, vêtement de la délégation) seront divisés à parts égales entre tous les athlètes participants

17.7.3 Skibec peut offrir aux athlètes sélectionnés la possibilité d'acheter un vêtement distinctif pour la délégation de la zone. Ce vêtement sera entièrement payé par les athlètes.

17.8 Informations aux parents

Un représentant de Skibec Alpin tiendra une rencontre d'information après la dernière course servant à la sélection de la délégation et nommera un parent responsable de la délégation afin de soutenir les entraîneurs.

18. Précisions concernant l'équipement (RPC 606)

[RPC 2025-26](#)

⁴ Le mode de transport sera décidé par Skibec Alpin (direction générale ou comité exécutif)

SECTION 2 : RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

PRÉAMBULE CATÉGORIES U8 ET U10

En septembre dernier, le Conseil d'administration a mandaté un comité ad hoc afin d'évaluer les pratiques en vigueur lors des événements des catégories U8 et U10. Les recommandations issues de cette analyse ont été soumises au Comité technique, puis entérinées par le CA de Skibec.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche structurée visant à harmoniser les pratiques et à améliorer la qualité de l'expérience offerte aux jeunes athlètes. Pour la première année d'implantation, une approche simplifiée et réaliste est proposée, afin d'assurer une transition progressive et respectueuse des capacités opérationnelles des clubs hôtes.

Cette initiative, portée par le programme *Ascension* de Canada Alpin, trace la voie vers un avenir où le développement des jeunes et la cohérence des événements deviennent des piliers essentiels de notre sport.

1. Approche recommandée pour 2025–2026 : simplicité et ambiance

Pour cette première année, nous suggérons de concentrer les efforts sur :

- La simplicité opérationnelle
- Une ambiance festive forte
- Une expérience positive et mémorable pour les jeunes
- Une flexibilité laissée à chaque montagne quant au format exact de la course

Aucun ajout d'évaluations formelles ni de structure complexe pour l'instant.

2. Formats de course : flexibilité, avec encouragement du duel

Les clubs hôtes conservent la liberté d'utiliser :

- Un slalom géant simple ou un glalom
- Ou un format duel, lorsque les conditions (terrain, espace, personnel) le permettent

Le duel est encouragé, car il est dynamique, compréhensible pour les jeunes et engageant pour les spectateurs. Il contribue naturellement à une ambiance plus animée. Cependant, il n'est pas obligatoire pour 2025–2026.

3. Élément central commun : le caractère festif de la journée

Indépendamment du format choisi, les événements devraient inclure minimalement :

Ambiance

- Présence de musique
- Animation simple au bas de la piste
- Mascottes ou éléments ludiques lorsqu'ils sont disponibles
- Jeux d'adresse simples pour occuper les jeunes avant/après la course

Accessibilité spectateurs

- Dans la mesure du possible, privilégier un emplacement où les parents et familles peuvent assister facilement.

Activité post-course (courte et simple)

Une courte activité de type “découverte” ou “moment collectif” avec les entraîneurs :

- exploration d’un secteur,
- mini-jeu,
- courte descente en groupe

Ces ajouts ne demandent que très peu de ressources, mais améliorent grandement l’expérience des jeunes.

4. Pourquoi cette approche est-elle recommandée

Les échanges au sein des comités ont fait ressortir plusieurs points :

- Importance de ne pas surcharger les équipes en début de saison
- Préoccupation concernant un système d’évaluation trop complexe pour une première année
- Volonté de préserver l’essence compétitive tout en misant davantage sur l’aspect festif
- Nécessité de proposer une solution réaliste, réalisable et applicable dans toutes les montagnes

Cette proposition répond directement à ces préoccupations, tout en posant des bases cohérentes pour les années suivantes.

5. Conclusion

Pour 2025–2026, nous recommandons d’adopter une approche progressive :

- Garder la course simple
- Encourager le duel lorsque c’est possible
- Miser sur une ambiance festive accessible et facile à mettre en place
- Préparer graduellement le terrain pour des ajouts structurés (ex. évaluations) dans les futures saisons

Cette stratégie permet de créer des événements de qualité, appréciés par les jeunes, les entraîneurs et les familles, tout en demeurant réaliste pour les clubs hôtes.

Programme *Ascension* de Canada Alpin

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=programme%20Ascension%20de%20Canada%20Alpin&mmscn=stvo&mid=AA0360>

19. Catégorie U8

19.1 Épreuves

Le calendrier régional du circuit U8 comprendra 2 journées de course. Les épreuves au programme sont le Slalom géant et le Duel.

Le nombre de courses peut être modifié par le jury en cas de force majeure.

Traçage U8

	DUEL/GLALOM	KOMBI	SLALOM	SLALOM GÉANT	OBJECTIF DU TRACEUR
DÉNIVELLATION	60	100-120	MAX: 100	MAX: 120	<ul style="list-style-type: none">• INITIATION• SIMPLE À COMPLEXE• CHANGEMENT DE RYTHME FACILE• VARIATION DE TERRAIN FACILE• PISTE VERTE• TAUX DE RÉUSSITE DE 100%
DISTANCE VERTICALE	6 À 10 M	SL :4 À 6 M/GS :12 À 16 M	4 À 6 M	14 À 18 M	
TYPE DE PIQUET	MINIS PIQUETS/FANIONS DE GS	MINIS PIQUETS/PIQUETS AVEC FANIONS	MINI PIQUETS	PIQUETS DE 25MM	
TYPE DE RAYON	1/2 - 3/4	1/2 À COMPLET	1/2 À COMPLET	1/2 À COMPLET	
COMBINAISONS	VIRAGES SL	MIN: 4 SECTIONS/MAX: 6	1 MINI PIQUET PAR VIRAGE		
NOMBRE DE DESCENTES	MULTIPLES	MULTIPLES COURSES À 1 MANCHE	MULTIPLES	MULTIPLES	
ÉTOILES DES NEIGES	1, 2, 3	2, 3, 4	2, 3, 4	2, 3, 4	

19.2 Liste de départ et tirage au sort

19.2.1 L'ordre de départ, filles et garçons confondus, se fera par équipe et par âge (année de naissance). Les athlètes formeront 5 équipes. Chacune pourrait se donner un nom d'équipe pour la saison.

19.2.3 L'ordre de départ des coureurs de chaque équipe sera fait par année de naissance, puis par tirage au sort en début de saison. Les jeunes recevront leur dossard à la 1^{re} course et le conserveront à la fin de la saison.

Nom à donner	Clubs	Nombre	Dossards Saison 2026
Équipe 1	Adstock/Massif	19	1 à 19
Équipe 2	Grand-Fonds/Stoneham	19	20 à 38
Équipe 3	Mont-Sainte-Anne	20	39 à 58
Équipe 4	Le Relais 2019	34	59 à 92

NOTE : Des numéros de dossards seront ajoutés s'il y a inscription de nouveaux coureurs au cours de la saison de même que le nombre d'athlètes par club

19.3 Descente d'entraînement⁵

19.3.1 L'étude de tracé sera remplacée par des descentes d'entraînement non chronométrées. Il doit y avoir au moins une descente non chronométrée. Lorsque c'est possible, il pourrait y avoir 2 ou 3 descentes d'entraînement. Le jury fixera le nombre de descentes, lequel sera annoncé au caucus des entraîneurs.

19.3.2 Les descentes d'entraînement se feront par équipe, en suivant l'ordre des numéros de dossards.

19.4 Résultats et remise de prix

19.4.1 Toutes les courses seront chronométrées, mais non disponibles sur le Live Timing. Il n'y aura pas de tableau indicateur des temps ni de tableau d'affichage dans l'aire d'arrivée. Les résultats ne seront pas disponibles après la course sur le site Web de Skibec.

19.4.2 Critères et méthode d'attribution des rubans aux coureurs des équipes participantes

Chaque coureur inscrit dans une équipe recevra un ruban

L'attribution des rubans sera déterminée en fonction du total des points obtenus par les dix (10) meilleurs coureurs⁶ de chaque équipe, conformément à la liste officielle des résultats cumulés des courses de la journée.

Le calcul des points des équipes sera effectué selon « Grille 500 ».

19.5 Chronométrage à l'épreuve du Duel

19.5.1 Chaque tracé devra avoir un chronométrage indépendant, départ et arrivée.

⁵ Lors des descentes d'entraînement, les coureurs devront traverser la ligne d'arrivée. Les virages seront indiqués par la couleur bleue.

⁶ Les dix coureurs d'une équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points selon la grille 500 seront pris en compte.

20. **Catégorie U10**

20.1 Épreuves

Le calendrier régional du Circuit U10 doit comprendre 3 journées de course. Les épreuves au programme sont le Slalom géant et le Duel.

Traçage U10

	DUEL/GLALOM	KOMBI	SLALOM	SLALOM GÉANT	SUPER-GÉANT	OBJECTIF DU TRACEUR
DÉNIVELLATION	60-80	MAX: 140	MAX: 100	MAX: 180	MAX: 200	<ul style="list-style-type: none">• INTRODUCTION• SIMPLE À COMPLEXE• CHANGEMENT DE TERRAIN• RYTHME FACILE• VARIATION DE TERRAIN FACILE• PISTE VERTE• TAUX DE RÉUSSITE À 100%
DISTANCE VERTICALE	7 À 11 M	SL :4 À 8 M/GS :14 À 18 M	VERT: 4 À 8 M COMB: 4 À 5 M TRAVERSE: MAX 11 M	14 À 18 M	22 À 35 M	
TYPE DE PIQUET	MINIS PIQUETS/FANIONS DE GS	MINIS PIQUETS/ LONGS PIQUETS AVEC FANIONS	MINI PIQUETS	PIQUETS DE 25 MM	PIQUETS DE 25 MM	
TYPE DE RAYON	1/2 - 3/4	TOUS LES TYPES	LIGNE DE PENTE À 3/4	3/4 À COMPLET	3/4 À COMPLET	
COMBINAISONS	VIRAGES SL	MIN: 5 SECTIONS/MAX: 6	1 MINI PIQUET PAR VIRAGE			
NOMBRE DE DESCENTES	CHRONO INDIVIDUEL MULTIPLES	COURSES MULTIPLES À 1 MANCHE	MULTIPLES	COURSES MULTIPLES À 1 MANCHE	2 DESCENTES	
ÉTOILES DES NEIGES	4, 5, 6	4, 5, 6	4, 5, 6	4, 5, 6	4, 5, 6	
SÉCURITÉ	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	-	PROTÈGE-TIBIAS			

20.2 Liste de départ et tirage au sort

20.2.1 L'ordre de départ, filles et garçons confondus, se fera par équipe et par âge (année de naissance). Les athlètes formeront 5 équipes. Chacune pourrait se donner un nom d'équipe pour la saison.

20.2.2 L'ordre de départ des coureurs de chaque équipe sera fait par année de naissance, puis par tirage au sort en début de saison. Les jeunes recevront leur dossard à la 1re course et le conserveront à la fin de la saison.

Nom à donner	Clubs	Nombre	Dossards Saison 2026
Équipe 1	Massif	19	1 à 19
Équipe 2	Grand-Fonds/Adstock	10	20 à 29
Équipe 3	Mont-Sainte-Anne	24	30 à 53
Équipe 4	Relais	32	54 à 85
Équipe 5	Stoneham	24	86 à 109

NOTE : Des numéros de dossards seront ajoutés s'il y a inscription de nouveaux coureurs au cours de la saison de même que le nombre d'athlètes par club

20.3 Descente d'entraînement⁷

20.3.1 L'étude de tracé sera remplacée par des descentes d'entraînement non chronométrées. Il doit y avoir au moins une descente non chronométrée. Lorsque c'est possible, il pourrait y avoir 2 ou 3 descentes d'entraînement. Le jury fixera le nombre de descentes, lequel sera annoncé au caucus des entraîneurs.

20.3.2 Les descentes d'entraînement se feront par équipe, en suivant l'ordre des numéros de dossards.

20.4 Résultats et remise de prix

20.4.1 Toutes les courses seront chronométrées, mais non disponibles sur le Live Timing. Il n'y aura pas de tableau indicateur des temps ni de tableau d'affichage dans l'aire d'arrivée. Les résultats de chacune des courses seront disponibles sur le site Web de Skibec **dans la semaine** suivant la course. Les résultats seront affichés par # de dossard.

RÉSULTATS GS			
DOSSARDS	CLUB	C1	C2
44	STON	39.38	37.75
45	STON	42.29	41.94
46	ADSTO	38.53	37.80
47	MSA	42.72	DNF
48	MSA	38.42	37.53
49	MSA	44.84	41.36
50	MSA	DNF	41.65
51	MSA	37.36	35.80
52	MASS	40.57	39.69
53	MSA	42.00	41.35
54	STON	37.60	35.77
55	STON	DNF	40.94

20.4.2 Critères et méthode d'attribution des rubans aux coureurs des équipes participantes

Chaque coureur inscrit dans une équipe recevra un ruban

L'attribution des rubans sera déterminée en fonction du total des points obtenus par les dix (10) meilleurs coureurs⁸ de chaque équipe, conformément à la liste officielle des résultats cumulés des courses de la journée.

Le calcul des points des équipes sera effectué selon « Grille 500 ».

20.5 Chronométrage à l'épreuve du Duel

20.5.1 Chaque tracé devra avoir un chronométrage indépendant, départ et arrivée.

⁷ Lors des descentes d'entraînement, les coureurs devront traverser la ligne d'arrivée. Les virages seront indiqués par la couleur bleue.

⁸ Les dix coureurs d'une équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points selon la grille 500 seront pris en compte.

21. Catégorie U12

21.1 Épreuves

Le calendrier régional du Circuit U12 doit comprendre 5 journées de course. Les épreuves au programme sont le Slalom géant, le Slalom (longs piquets de 25 mm si possible et stobies) et le Parallèle.

LIGNES DIRECTRICES (RÈGLES) DE TRAÇAGE POUR LA CATÉGORIE U12

	DUEL/GLALOM	KOMBI	SLALOM	SLALOM GÉANT	SUPER-GÉANT	OBJECTIF DU TRACEUR
DÉNIVELLATION	60-80	140-170	100-120	180-250	225-230	<ul style="list-style-type: none">• VARIATION SIMPLE À COMPLEXE• CHANGEMENT DE RYTHME INTERMÉDIAIRE• VARIATION DE TERRAIN MODÉRÉ• PISTE BLEUE• TAUX DE RÉUSSITE À 90%
DISTANCE VERTICALE	8 À 12 M	SL :4 À 8 M/GS :14 À 18 M	VERT: 5 À 9 M COMB: 4 À 5 M TRAVERSE: 12 M MAX	15 À 20 M	22 À 35 M	
TYPE DE PIQUET	MINIS PIQUETS/FANIONS DE GS LONGS PIQUETS 25* OU 27MM AVEC FANIONS	MINIS PIQUETS/ LONGS PIQUETS 25* OU 27MM AVEC FANIONS	MINI PIQUETS LONGS PIQUETS DE 25* OU 27MM	LONGS PIQUETS DE 25* OU 27MM	LONGS PIQUETS DE 25* OU 27MM	
TYPE DE RAYON	1/2 - 3/4	TOUS LES TYPES	1/2 À COMPLET	1/2 À COMPLET	3/4 À COMPLET	
COMBINAISONS	VIRAGES SL	MIN: 5 SECTIONS/MAX: 6	MAX: 3 HAIRPINS MAX: 1 CHICANE(3) 1 TRAVERSE	1 TRAVERSE: 30 M MAXIMUM		
NOMBRE DE DESCENTES	CHRONO INDIVIDUEL MULTIPLES	COURSES À 1 MANCHE MULTIPLES	COURSES À 1 MANCHE MULTIPLES	COURSES À 1 MANCHE MULTIPLES	2 DESCENTES	
ÉTOILES DES NEIGES	4, 5, 6	4, 5, 6	4, 5, 6	4, 5, 6	4, 5, 6	

21.2 Liste de départ et tirage au sort

21.2.1 L'ordre de départ pour les filles et les garçons se fera par bloc de départ identifié A, B, C, D⁹

U12	
18 janv. Stoneham : Slalom	1. ABCD 2. BCDA
1 ^{er} fév. Mont-Sainte-Anne : GS	1. CDAB 2. DABC
21 fév. Grand-Fonds : Slalom	1. CDAB 2. DABC
22 février Grand-Fonds : GS	1. ABCD 2. BCDA
21 mars Le Relais : Parallèle	Départ selon les résultats de la saison

21.2.2 L'ordre de départ des coureurs de chaque groupe sera fait par tirage au sort en début de saison. Les jeunes recevront leur dossard à la 1^{re} course et ils le conserveront à la fin de la saison.

⁹ Le calendrier U12 correspond au calendrier proposé par le Comité technique et accepté par les présidents des clubs

21.3 Classement individuel et points de circuit

21.3.1 Le classement individuel pour la saison 2026 sera établi de la façon suivante :

18 janvier : 3 courses	1500 points
1 ^{er} février : 2 courses	1 000 points
21 février : 2 courses	1 000 points
22 février : 2 courses	1 000 points
21 mars : cumulatif des qualifications	500 points

→ Sélection Rassemblement

21.3.2 Chaque course est composée d'une seule manche. Le nombre de courses par jour ne doit pas être inférieur à 2. À moins de dispositions contraires, chaque course entraîne des points de circuit selon la grille de 500. Les médailles et les souvenirs seront remis pour chaque course.

21

.3.3 Le nombre de courses peut être modifié par le jury en cas de force majeure.

22. Catégorie U14

LIGNES DIRECTRICES (RÈGLES) DE TRAÇAGE POUR LA CATÉGORIE U14

	DUEL/GLALOM	KOMBI	SLALOM	SLALOM GÉANT	SUPER-GÉANT	OBJECTIF DU TRACEUR
DÉNIVELLATION	80-100	170-200	110-140	200-250	225-350	<ul style="list-style-type: none"> • PRISE DE DÉCISION • VARIATION • SIMPLE À COMPLEXE • CHANGEMENT DE RYTHME INTERMÉDIAIRE À AVANCÉ • VARIATION DE TERRAIN MODÉRÉ À AVANCÉ • PISTE NOIRE • TAUX DE RÉUSSITE À 80%
DISTANCE VERTICALE	9 À 13 M	SL: 5 À 10 M/GS :14 À 18 M	VERT: 8 À 10 M COMB: 4 À 5 M TRAVERSE: 13 M MAX	15 À 25 M	25 À 40 M	
TYPE DE PIQUET	MINIS PIQUETS/LONGS PIQUETS FANIONS DE 25* OU 27MM	LONGS PIQUETS 27 MM	MINI PIQUETS LONGS PIQUETS DE 27MM	LONGS PIQUETS DE 25* OU 27MM	PIQUETS AVEC FANION LONGS PIQUETS ARTICULÉS	
TYPE DE RAYON	1/2 - 3/4	TOUS LES TYPES	½ À COMPLET	3/4 À COMPLET	3/4 À COMPLET	
COMBINAISONS	VIRAGES SL	MIN: 5 SECTIONS/MAX: 6	MAX: 3 HAIRPINS MAX: 1 CHICANE(3) MAX: 2 TRAVERSES	MAXIMUM 3 TRAVERSES : 35 M MAXIMUM	CONTRÔLER LA VITESSE Traverse de 15 m minimum entre piquets successifs, maximum 50 m entre le les 2 piquets pivots	
NOMBRE DE DESCENTES	CHRONO INDIVIDUEL MULTIPLES	COURSES MULTIPLES À 1 MANCHE	TRADITIONNELLES OU MULTIPLES	TRADITIONNELLES OU MULTIPLES	2 DESCENTES	
ÉTOILES DES NEIGES	6, 7	6, 7	4, 5, 6	4, 5, 6	6, 7	
* SÉCURITÉ * PIQUETS DE 25MM À PRIVILÉGER SI POSSIBLE	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PROTECTION	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	PROTÈGE-DOS SI POSSIBLE	PROTÈGE-DOS (Fortement suggéré)	

22.1 Épreuves

22.1.1 Le calendrier régional du Circuit U14 comprendra 7 journées de course et 3 journées d'entraînement en SG. Les épreuves au programme sont le Super G, le Slalom géant, le Slalom et le Parallèle.

22.2 Les épreuves de Super G

22.2.1 Déroulement de l'épreuve de Super-G

L'épreuve de Super-G s'étendra sur **quatre jours** :

Judi, vendredi et samedi seront consacrés aux **journées d'entraînement officielles**.

Deux courses seront disputées le **dimanche**, jour de compétition.

22.2.2 Admissibilité à l'épreuve de Super-G

Pour être admissible aux courses du dimanche dans le cadre de l'épreuve de Super-G :

Chaque athlète doit obligatoirement avoir participé à deux journées d'entraînement parmi celles prévues le jeudi, vendredi et samedi.

En cas d'annulation d'une journée d'entraînement, la participation à **une seule journée d'entraînement** sera considérée comme suffisante pour être éligible.

22.3 Liste de départ et tirage au sort

Chaque athlète se voit attribuer un numéro de dossard par tirage au sort en début de saison. Ce numéro est conservé pour toute la durée de la saison.

Le numéro de dossard détermine l'ordre de départ de la première course de la saison. Pour la deuxième course de la journée, l'ordre est inversé : le premier part en dernier, le deuxième en avant-dernier, et ainsi de suite.

Pour chacune des journées de courses suivantes, un nouveau tirage au sort détermine l'ordre de départ de la première course, et l'ordre de la deuxième course est également inversé.

22.4 Classement individuel et points de circuit

22.4.1 Le classement individuel pour la saison sera établi de la façon suivante :

17 janvier : 2 courses	1 000 points
31 janvier : 2 courses	1 000 points
1 ^{er} février : 2 courses	1 000 points
14 février : 2 courses	1 000 points
22 février : 2 courses	1 000 points
15 mars : 2 courses	1000 points
22 mars : cumulatif des qualifications	500 points

→ Sélection des provinciaux

22.4.2 Chaque course est composée d'une seule manche. Le nombre de courses par jour ne doit pas être inférieur à 2. **Chaque course entraîne des points de circuit selon la grille de 500.**

22.4.3 Les médailles et les souvenirs **seront remis selon le cumulatif des 2 courses de la journée**, sauf pour le Super-G où il y aura une remise pour chaque course.

22.4.4 Le nombre de courses peut être modifié par le jury en cas de force majeure.

22.5 Championnat CAN-AM U14 et course européenne (RPC 1304.11)

22.5.1 Ces événements sont sous l'entière responsabilité de Ski Québec Alpin et de Canada Alpin.

22.5.2 Les quotas, la sélection, l'encadrement et l'inscription des athlètes sont coordonnés par SQA.

22.5.3 En complément de l'offre de SQA, si nécessaire, l'hébergement des athlètes, leur transport et les salaires des entraîneurs seront coordonnés par Skibec et les clubs des athlètes participants.

23. Catégorie U16

Normes de traçage

	DUEL/GLALOM	KOMBI	SLALOM	SLALOM GÉANT	SUPER-GÉANT	OBJECTIF DU TRACEUR
DÉNIVELLATION	80-100		140-160	200-300	MAXIMUM 350	<ul style="list-style-type: none"> • STRATÉGIE ET TACTIQUE • VARIATION • SIMPLE À COMPLEXE • CHANGEMENT DE RYTHME INTERMÉDIAIRE À AVANCÉ • VARIATION DE TERRAIN AVANCÉ • PISTE DOUBLE-NOIRE • TAUX DE RÉUSSITE À 70%
DISTANCE VERTICALE	10 À 14 M		VERT: 8 À 11 M COMB: 4 À 6 M TRAVERSE: 15 M MAX	20 À 27 M	25 À 45 M	
TYPE DE PIQUET	LONGS PIQUETS DE 27MM		LONGS PIQUETS DE 27MM	PIQUETS AVEC FANION	PIQUETS AVEC FANION	
TYPE DE RAYON	1/2 - 3/4		LIGNE DE PENTE À COMPLET	1/2 À COMPLET	3/4 À COMPLET	
COMBINAISONS	VIRAGES SL		MAX: 3 HAIRPINS MAX: 1 À 3 CHICANE(3) MAX: 3 TRAVERSES	1 À 3 TRAVERSES : 35 M MAXIMUM	CONTRÔLER LA VITESSE Traverse de 15 m minimum entre piquets successifs, maximum 50 m entre les 2 piquets pivots	
NOMBRE DE DESCENTES	COURSE CHRONO AVEC ÉLIMINATION RÉGLES PARALLÈLE FIS		TRADITIONNELLES	TRADITIONNELLES	2 DESCENTES	
SÉCURITÉ	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION		ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	PROTÈGE-DOS SI POSSIBLE	PROTÈGE-DOS (Fortement suggéré)	

23.1 Épreuves

Le calendrier régional du Circuit U16 comprendra 8 journées de course. Les épreuves au programme sont le Slalom géant, le Slalom, le Super-G et le Parallèle. Les épreuves admissibles compteront pour les points canadiens.

23.2 Les épreuves de Super G

23.2.1 Déroulement de l'épreuve de Super-G

L'épreuve de Super-G s'étendra sur **quatre jours** :

Judi, vendredi et samedi seront consacrés aux **journées d'entraînement officielles**.

Deux courses seront disputées le **dimanche**, jour de compétition.

23.2.2 Admissibilité à l'épreuve de Super-G

Pour être admissible aux courses du dimanche dans le cadre de l'épreuve de Super-G :

Chaque athlète doit obligatoirement avoir participé à deux journées d'entraînement parmi celles prévues le jeudi, vendredi et samedi.

En cas d'annulation d'une journée d'entraînement, la participation à **une seule journée d'entraînement** sera considérée comme suffisante pour être éligible.

23.3 Liste de départ et tirage au sort

- 23.3.1 Le numéro de dossard de l'athlète sera déterminé par le tirage au sort de la 1^{re} manche de la saison. Les jeunes garderont le même dossard toute la saison. L'athlète recevra son dossard à la 1^{re} course et le conservera en fin de saison.
- 23.3.2 Pour toutes les courses de la saison, l'ordre de départ de la 1^{re} manche et des courses en SG sera déterminé par un tirage au sort.
- 23.3.3 Pour la deuxième manche (sauf en SG), l'ordre de départ se fait selon la règle du Bibo 15 : la place de départ est déterminée par le classement de la première manche.

Pour les 15 premiers au classement de la 1^{re} manche, l'ordre de départ est fixé comme suit :

- Le 15^e au classement part 1^{er}, 14^e au classement part le 2^e, le 13^e au classement part le 3^e; le 1^{er} au classement part donc le 15^e
- À partir de la 16^e place, le départ se fait dans l'ordre du classement de la première manche.
- Lorsque plusieurs coureurs sont ex æquo, le coureur ayant le numéro de dossard le plus élevé part le premier.
- En SL, GL et en GS, les coureurs disqualifiés ou n'ayant pas complété la 1^{re} manche de la course pourront prendre le départ de la deuxième manche, ils partiront après le dernier coureur qualifié selon l'ordre inverse de leur numéro de dossard. Ces coureurs n'auront droit qu'aux points de circuit pour cette 2^e manche.
- Les médailles et les prix de même que les points CDN sont attribués pour le cumulatif des deux manches, sauf en Super-G (course à une manche).

23.4 Classement individuel et points de circuit

23.4.1 Le classement individuel pour la saison sera établi de la façon suivante :

10 janvier : GS 2 manches	1 000 points
18 janvier : SL 2 manches	1 000 points
8 février : SG 2 courses	1 000 points
14 février : SL 2 manches	1 000 points
15 février : GS 2 manches	1 000 points
14 mars : GS 2 manches	1 000 points
28 mars : cumulatif des qualifications	500 points
5 avril : SL 2 manches	1 000 points

→ Annonce de la sélection

23.5 Championnats Est du Canada (RPC 1308.11)

- 23.5.1 Cet événement est sous l'entière responsabilité de Ski Québec Alpin et de Canada Alpin.
- 23.5.2 Les quotas, la sélection, l'encadrement et l'inscription des athlètes sont coordonnés par SQA.
- 23.5.3 En complément de l'offre de SQA, si nécessaire, l'hébergement des athlètes, leur transport et les salaires des entraîneurs seront coordonnés par Skibec et les clubs des athlètes participants.

23.6 Whistler Cup (RPC 1308.12)

Cet événement est sous l'entière responsabilité de Ski Québec Alpin et de Canada Alpin (quotas, sélection, encadrement, hébergement, transport et coûts).

SECTION 3 : CODE DE CONDUITE

Le présent Code de conduite établit les principes, valeurs et règles qui guident le comportement des athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles et toute personne impliquée dans les activités supervisées par Skibec Alpin.

Il vise à :

- Promouvoir l'intégrité, le respect et la sécurité dans toutes les pratiques sportives ;
- Assurer un environnement équitable et inclusif, favorisant le développement des athlètes et la collaboration entre les intervenants ;
- Prévenir les comportements inappropriés, la tricherie et toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Ce Code s'applique à toutes les activités organisées ou sanctionnées par Skibec Alpin, incluant les compétitions, entraînements, événements officiels et communications associées.

I. L'administrateur, l'officiel et le bénévole doivent :

- Respecter et appliquer de façon stricte et impartiale tous les règlements.
- S'assurer que l'équipement et les installations soient sécuritaires et correspondent aux intérêts et aux besoins des athlètes.
- Préserver et promouvoir l'esprit sportif.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers tous.
- Conserver en tout temps leur sang-froid, maîtriser leurs gestes et utiliser un langage courtois et sans injure.
- Éviter tous conflits d'intérêts.
- Maintenir des relations étroites avec les organismes et les personnes liées au ski alpin.

II. L'entraîneur doit :

- Préserver et promouvoir l'esprit sportif.
- Respecter et faire connaître les règlements applicables à la pratique du ski alpin.
- Favoriser l'épanouissement de tous les athlètes, sans discrimination, et reconnaître leurs efforts en respectant les limites et les capacités de chacun.
- S'assurer que les emplacements d'entraînement et de compétition ainsi que les équipements sportifs sont sécuritaires.
- Prendre des décisions raisonnées face à la participation d'un athlète lorsqu'il est blessé, mal entraîné ou dans toute autre situation où sa présence pourrait nuire à son développement. ([Prévention et gestion des commotions](#))
- Refuser d'utiliser des moyens illégaux ou la tricherie pour favoriser un athlète.
- Respecter toutes les décisions de l'autorité sans jamais mettre en doute son intégrité
- Représenter dignement l'organisation régionale.
- Conserver en tout temps son sang-froid, maîtriser ses gestes et utiliser un langage courtois et sans injure.
- S'abstenir de toute consommation de cannabis, tabac et/ou alcool pendant les périodes où il encadre les athlètes.

III. Le parent doit :

- Respecter les entraîneurs et leur travail.
- Comprendre la tâche parfois difficile des officiels et des administrateurs et respecter leurs décisions.
- Connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise le jugement envers les décisions des entraîneurs, des officiels et des administrateurs.
- Éviter la violence verbale, physique ou psychologique.

IV. Le compétiteur doit :

- **Courtoisie et respect**
 - a) Observer les directives de ses entraîneurs et respecter l'ensemble des règles en vigueur dans les stations de ski;

- b) Faire preuve de courtoisie envers le personnel et les clients des stations de ski ;
- c) Respecter, lors des compétitions, les règlements établis par le comité organisateur et demeurer courtois envers tous les bénévoles et officiels.
- **Intégrité sportive**
 - a) S'appuyer exclusivement sur son talent et ses habiletés pour viser la victoire ;
 - b) Refuser tout moyen illégal ou toute forme de tricherie.
- **Sécurité et équipement**
 - a) S'assurer que son équipement est conforme et sécuritaire.
- **Représentation**
 - a) Représenter dignement son club et son organisation régionale.
- **Consommation interdite**
 - a) S'abstenir de toute consommation de cannabis, de tabac et/ou d'alcool pendant les périodes encadrées, incluant l'entraînement et la compétition.

V. Recours

Procédure pour porter plainte

- **Droit de plainte**

Toute personne ou organisation (incluant les clubs membres, les clubs associés et la station de ski hôte) peut déposer une plainte contre un ou plusieurs compétiteurs et/ou intervenants impliqués dans l'organisation d'activités supervisées par Skibec Alpin, lorsqu'elle estime que des comportements ou des attitudes ne respectent pas le Code d'éthique des intervenants et/ou des compétiteurs de Skibec Alpin.
- **Délai et modalités de dépôt**
 - a) La plainte doit être formulée dans un délai de sept (7) jours suivant l'événement ;
 - b) Elle doit être transmise par courriel à masimard@skibecalpin.ca ;
 - c) Les faits doivent être exposés de manière claire et concise par écrit ;
 - d) Toute plainte doit être signée pour être recevable ;
 - e) Si la plainte provient d'un club, elle doit être entérinée par le conseil d'administration du club ;
 - f) Le Conseil d'administration de Skibec Alpin se réserve le droit d'examiner une plainte déposée hors délai.
- **Transmission au comité d'éthique**

Le Conseil d'administration de Skibec Alpin pourra, s'il le juge opportun, transmettre le dossier au Comité d'éthique sportive¹⁰ pour analyse et décision.

VI. Comité d'éthique sportive : responsabilités et procédures

Le Comité d'éthique sportive doit procéder à l'évaluation des dossiers qui lui sont soumis dans les meilleurs délais, tout en veillant à ce que la rapidité du processus ne compromette l'objectivité de son analyse et de sa décision.

Le Comité entendra les parties concernées et pourra, s'il le juge nécessaire, solliciter l'avis d'experts, de conseillers ou de toute personne qu'il estime pertinente afin de disposer de la plainte de manière éclairée.

Le Comité déterminera la sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de Skibec Alpin. Une fois la décision rendue, le Comité en informera le Conseil d'administration de Skibec Alpin.

La décision du Comité est définitive et sans appel.

Après réception de la décision, le Conseil d'administration doit en aviser par écrit la ou les personnes concernées. Un avis verbal peut être donné, mais il ne saurait en aucun cas prévaloir sur l'avis écrit.

Toutes les informations, documents et échanges relatifs à la plainte, à son traitement et à la décision sont strictement confidentiels. Les membres du Comité, les experts consultés et le Conseil d'administration sont tenus à une obligation de confidentialité absolue, sauf lorsque la divulgation est requise par la loi ou nécessaire à l'application de la décision.

¹⁰ Ce comité ad hoc sera formé de trois membres nommés par le Conseil d'administration de Skibec

SECTION 4 : LES ANNEXES

RÉUNION VIRTUELLE DES ENTRAÎNEURS

AIDE-MÉMOIRE

Objectifs :

- avoir des rencontres d'entraîneurs efficaces, donc des épreuves plaisantes pour les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles;
- être bien préparés pour la course afin d'éviter les contestations des décisions du jury ou du comité organisateur, la mauvaise interprétation des règlements, etc.

POINTS À ABORDER

- Présentation du comité organisateur
- Présentation des membres du Jury (DT et Arbitre*)
- Identification des traceurs*
- Rappel des règles de traçage pour l'événement en question
- Revue de l'horaire de la journée
 - Lieu/heure de la prise de possession des billets
 - Heure de l'ouverture des remontées pour le jury et les coureurs
 - Heure de l'inspection
 - Heure de départ des ouvriers/coureurs
 - Lieu d'affichage des disqualifications
 - * Valider leur certification
- Mode de reconnaissance du parcours par les athlètes
- Partage des décisions du comité organisateur déjà prises
- Rappel des règlements applicables à la course
- Conditions climatiques prévues
- Conditions de la piste
- Sécurité de la piste
- Problèmes anticipés

PROTOCOLE À RESPECTER

Toutes les caméras doivent être ouvertes pendant la rencontre Zoom.

Présence obligatoire du chef d'équipe de la catégorie de chaque club

Présence souhaitée des entraîneurs qui prendront part à l'épreuve

Présence obligatoire des membres du jury (directeur d'épreuve, arbitre et délégué technique) et de l'administrateur de l'épreuve

Présence recommandée des entraîneurs-chefs lorsque leurs entraîneurs n'ont pas beaucoup d'expérience

Prise de présences dans le chat de la rencontre

Saison 2026

DATE	LIEU/PISTE	CATÉGORIE	DISCIPLINE
INSCRIPTIONS et TARIF		Athlètes inscrits aux Grands Circuits : billets de remontée Invités : 55 \$ + billets de remontée	
OUVERTURE DES REMONTÉS		ENDROIT	HEURE
PISTE D'ENTRAÎNEMENT		ENDROIT	HEURE
INSPECTION DU JURY		ENDROIT	HEURE
JURY	DÉLÉGUÉ TECHNIQUE		
	DIRECTEUR D'ÉPREUVE		
	ARBITRE		
COURSE		1RE COURSE	2E COURSE
TRACEURS			
INSPECTION			
ENTRÉE FERMÉE POUR LES COUREURS			
ENTRAÎNEURS EN POSITION			
NOMBRE D'OUVREURS ET HEURE DE DÉPART			
HEURE DE DÉPART 1ER COUREUR			
INTERVALLE DE DÉPART			
DÉRAPEURS			
REMISE DES PRIX			
DIVERS			
INFORMATIONS	Skibec Alpin Marie-Andrée Simard 418 561 4514 masimard@skibecalpin.ca		Club

Grilles de 500 points

Position	Points	Position	Points	Position	Points
1	500	21	51	41	19
2	400	22	47	42	18
3	300	23	44	43	17
4	250	24	41	44	16
5	225	25	38	45	15
6	200	26	36	46	14
7	180	27	34	47	13
8	160	28	32	48	12
9	145	29	31	49	11
10	130	30	30	50	10
11	120	31	29	51	9
12	110	32	28	52	8
13	100	33	27	53	7
14	90	34	26	54	6
15	80	35	25	55	5
16	75	36	24	56	4
17	70	37	23	57	3
18	65	38	22	58	2
19	60	39	21	59	1
20	55	40	20	60 et +	0

I. Composition et mandat du comité technique

1. Composition et nomination

Le Conseil d'administration de Skibec Alpin veille annuellement à la composition du comité technique.

Le Conseil d'administration désigne un administrateur responsable du comité technique. Celui-ci coordonne les réunions, les préside et présente un rapport au Conseil d'administration.

Le comité technique est composé du président de Skibec Alpin, de l'administrateur responsable, des entraîneurs de l'équipe régionale, des entraîneurs-chefs des clubs membres et du directeur général de Skibec Alpin.

2. Mandat et responsabilités

- Élaborer le calendrier des courses pour toutes les catégories, en collaboration avec les clubs de la région.
- Présenter une proposition de calendrier au Conseil d'administration, qui adopte le calendrier officiel.
- Revoir les règlements des Grands Circuits, suggérer des modifications qui seront adoptés par le Conseil d'administration, et en surveiller l'application durant la saison.
- Recevoir et analyser, au cours de la saison, les propositions de modification au calendrier officiel.
- Approuver toute modification concernant la date, la discipline ou le lieu, après consultation des clubs concernés, qui doivent entériner ces changements.
- Assurer, conjointement avec le Conseil d'administration, la bonne gestion des Grands Circuits

II. Rôles et responsabilités des coordonnateurs des Grands Circuits

Les coordonnateurs sont désignés par Skibec Alpin.

Responsabilités

- Validation des résultats : Vérifier les résultats avec le secrétariat et le délégué technique, puis les annoncer lors de la remise des médailles.
- Visibilité des commanditaires : Assurer leur présence et leur mise en valeur, notamment lors de la remise des prix, et préparer un court texte sur les résultats (ex. Facebook).
- Communication : Servir de lien entre le jury et les parents en cas de problème.
- Gestion des pointages :
 - U8/U10 : Vérifier le pointage des clubs après chaque journée.
 - U12 à U16 : Contrôler le pointage individuel et cumulatif, signaler toute erreur à masimard@skibecalpin.ca et valider le pointage final du club gagnant en fin de saison.

Avantage

Le club organisateur remet au coordonnateur un billet de remontée pour la journée de course.

III. Aide-mémoire du Délégué Technique

www.skiquebec.qc.ca/Uploads/Aide_memoire_du_DT.pdf

IV. Rôle et responsabilité de l'arbitre

- www.skiquebec.qc.ca/Uploads/Aide_memoire_rle_de_l_arbitre_Copy.pdf

1. Frais d'adhésion à Skibec Alpin (saison 2025-2026)

Ces frais sont applicables à tous les coureurs inscrits dans un club de ski de la zone Skibec qu'ils participent ou non aux épreuves des Grands Circuits

U6	99 \$
U8	160 \$
U10-U12	166 \$
U14	171 \$
U16	175 \$
U18	99 \$

Des frais pour les billets de remontée peuvent s'ajouter lors des entraînements régionaux obligatoires ou optionnels et des courses

2. Coureurs invités aux Grands Circuits Chalets-Village

55\$ par journée de course + billet de remontées s'il y a lieu

3. Frais de courses applicables aux coureurs provenant des clubs de la zone Skibec

3.1 Épreuves CJP

Tous les coureurs inscrits doivent payer la totalité des frais de course lorsque les épreuves ont lieu dans les clubs de la région Skibec. Un club peut toutefois exempter certains athlètes de cette obligation.

3.2 Épreuves FIS

3.2.1 Équipe régionale FIS de Skibec Alpin

Les coureurs de l'équipe régionale FIS de Skibec Alpin ne paient que les taxes exigées par SQA lors de la participation à des courses FIS organisées par un des clubs de la région, incluant les épreuves NORAM et les Championnats canadiens.

3.2.2 Autres coureurs FIS

Tous les coureurs FIS de la zone Skibec doivent payer leurs frais de courses lors de leur participation à une course FIS organisée par un des clubs de la région, incluant les épreuves NORAM et les Championnats canadiens. Un club peut toutefois exempter certains athlètes de cette obligation.